

# ASSISES JURIDIQUES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

4<sup>E</sup> ÉDITION

24 novembre 2022  
Fédération Nationale  
des Travaux Publics  
3 rue de Berri, Paris 8<sup>e</sup>



## L'impact de la crise économique et climatique sur le monde de la construction

Depuis quelques années, les différents acteurs du monde de la construction ont entamé une politique de décarbonisation afin notamment de répondre à la volonté des pouvoirs publics et des consommateurs de prévenir les risques environnementaux et de lutter contre le changement climatique. L'activité de l'immobilier résidentiel reste en augmentation, ce qui est loin d'être le cas pour les segments des infrastructures et de l'immobilier commercial.

Pour en savoir plus : [www.lexposia-events.com](http://www.lexposia-events.com)



Cette journée d'étude est susceptible d'être prise en charge par un organisme collecteur



Événement  
en direct  
& à distance

**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Actions de formation



merci à nos partenaires



Partenariats institutionnels

Partenariat officiel

Partenariats académiques

Partenariat média

# PROGRAMME

Cette formation est certifiée Qualiopi

**ASSISES JURIDIQUES  
DU BATIMENT  
ET DES TRAVAUX PUBLICS**

## **PUBLIC & PRÉ-REQUIS**

### **VOUS ETES CONCERNÉ**

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels : avocat, notaire, directeur des affaires juridiques, juriste d'entreprise, de banque et d'assurance, expert judiciaire et d'assurance, assistant juridique, Maître d'ouvrage, sous-traitant, responsable du contentieux, chargé de recouvrement, responsable immobilier, promoteur, constructeur, entreprise de second oeuvre, bureau d'étude, chefs de juridiction, professeur, BIM manager, architecte, dirigeant d'entreprise, risk manager, qualité et conformité, acteur du secteur de l'énergie.

**Cette formation valide 8 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats**

### **PRÉ-REQUIS**

Etre un professionnel du droit (juriste, avocat, magistrat, expert judiciaire...)

Avoir des connaissances solides en droit de la construction et/ou certificat de spécialisation en droit de la construction est recommandé

### **MÉTHODES MOBILISÉES**

Formation en présentiel et en digital avec l'intervention de plusieurs intervenants apportant leurs connaissances et retours sur expérience durant les tables rondes et interventions.

Points forts : interactivité, questions/réponses avec les intervenants, débats entre les participants.

Les intervenants peuvent présenter un support powerpoint qui vous sera remis après la formation, sous réserve d'avoir obtenu leur accord.

Après la formation, il vous est possible de visionner le replay vidéo depuis votre compte personnel.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

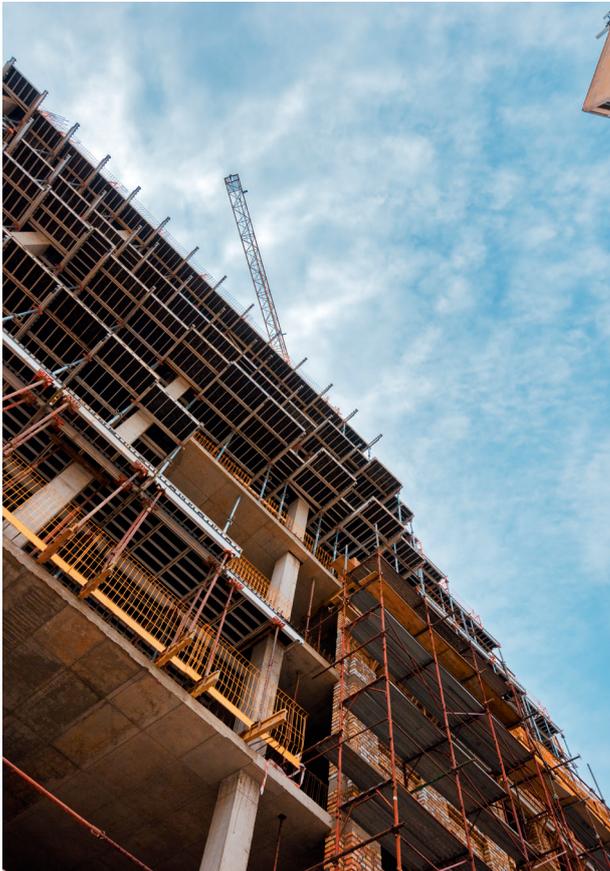
Il est nécessaire d'être un professionnel du droit afin de disposer des compétences nécessaires pour suivre cette formation.

Durant la formation, il vous est possible de poser vos questions aux intervenants ou aux autres participants.

A la fin de la formation, un questionnaire de fin de formation vous sera remis afin d'évaluer que vous avez atteint les objectifs fixés.

Aussi, un questionnaire d'évaluation à chaud sera à remplir par vos soins afin d'évaluer notre formation.

Il vous sera indispensable de compléter ces deux questionnaires afin d'obtenir votre attestation de présence et attestation de réussite.



- 07h45 : **Ouverture des portes et accueil des participants**
- 08h30 : Introduction de la journée
- 09h00 : **Anticiper les grandes réformes du droit de la construction**
- 09h35 : **L'impact de la crise sur l'acte de construire et l'occupation**  
1<sup>er</sup> temps : Les matières premières et les règles climatiques  
Rappels sur les hausses de coûts et les pratiques contractuelles (indexation, délais de paiement,...)  
Impact de la RE 2020 sur les contrats de construction (données sur les matériaux pour l'ACV, recours au réemploi, ...).  
Rappels sur les outils de développement de l'économie circulaire : diag PEMD, REP déchets
- 2<sup>e</sup> temps : La vente et la location  
Le rôle du carnet d'information du logement (CIL)  
L'importance de la fiabilité du DPE sur la vente, la location et le financement (taxo)
- 11h15 : Pause gourmande & networking
- 11h30 : **La réforme climatique au défi de l'acte de construire**
- 12h15 : **FOCUS**  
**L'avis du contrôleur technique**
- 12h30 : **La commande publique modifiée par la loi Climat et résilience**
- 12h45 : **Déjeuner**
- 14h00 : **Évolution des normes de l'utilisation ciment et problématique de l'assurabilité**
- 15h00 : **Regards Croisés sur les opérations de construction**  
L'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager etc.) focalise l'attention du porteur du projet, mais également celle des tiers susceptibles d'être impactés par ce type d'opération.  
  
Décryptage loi Climat : conso ENAF v. artificialisation (recours AMF contre le décret, ppl sénatoriale, ...)  
La densification des projets : du mythe à la réalité ? (Rappels des outils v/ mise en œuvre)
- 16h00 : Questions / Réponses
- 16h15 : Pause gourmande & networking
- 16h30 : **Réflexions sur la suggestion de modification par la Cour de Cassation de l'harmonisation des causes d'interruption et de suspension des délais de forclusion et de prescription**
- 17h15 : Questions / Réponses
- 17h30 : **Fin des débats**

# COMMENT VOUS INSCRIRE ?

## ASSISES JURIDIQUES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

### INSCRIVEZ-VOUS DIRECTEMENT SUR [WWW.LEXPOSIA-EVENTS.COM](http://WWW.LEXPOSIA-EVENTS.COM) ET RÉGLEZ SOIT :

- Par chèque bancaire
  - Par carte bancaire
  - Par virement bancaire
- Dans la limite des places disponibles

### TARIFS :

Les tarifs comprennent l'accès à la journée d'étude, les pauses et la participation au cocktail déjeunatoire, ainsi que les supports sous format papier ou électronique.

La formation est susceptible d'être annulée ou reportée à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure.

**PASS Journée d'étude en présentiel = 830,00 € HT**

**PASS Journée d'étude en digital = 620,00 € HT**

**PASS partenaire = 664,00 € HT**

Les entreprises adhérentes de nos partenaires institutionnels bénéficient d'une offre tarifaire avantageuse, contactez-les.

**Pour bénéficier des tarifs réduits et de groupe, contacter Emmanuel Torresan :**

**[etorresan@lexposia.com](mailto:etorresan@lexposia.com) – 01 44 83 66 76**

La facture adressée vaut convention de formation simplifiée. Les délivrances des attestations de présence vous seront fournies, à l'issue de la formation. Rentre dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de LEXposia. Les informations seront utilisées par les organisateurs de l'évènement conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978.

Un droit d'accès et de rectification peut être exercé librement auprès de LEXposia.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le règlement du prix de votre formation est à effectuer à l'inscription avant la date de l'évènement ou sur place, comptant et sans escompte par paiement électronique, chèque bancaire ou virement.

Inscription exclusivement en ligne : [www.lexposia-events.com](http://www.lexposia-events.com). La procédure est automatique. Vous recevez votre confirmation d'inscription et votre facture par e-mail, y compris pour les paiements par chèque et par virement.

**1.** Pour les paiements par chèque, Vous renseignez le formulaire en ligne et vous nous adressez séparément par voie postale votre règlement par chèque à l'ordre de LEXposia SAS, à l'adresse de l'agence, 37-39 rue de Neuilly – 92 110 - Clichy.

**2.** Pour les paiements par virement - sécurité oblige - veuillez prendre attache avec Emmanuel Torresan, [etorresan@lexposia.com](mailto:etorresan@lexposia.com) qui vous adressera par mail notre RIB.

**Inscription concernant les entreprises :** Inscrivez-le(s) participant(s) via notre site internet ou en remplissez le bulletin d'inscription entreprise disponible sur notre site ou sur demande auprès de d'Emmanuel Torresan, [etorresan@lexposia.com](mailto:etorresan@lexposia.com). Une facture pro-forma vous sera transmise en attendant le paiement différé de l'inscription.

**Inscription concernant uniquement les organismes soumis au Code des marchés publics,** la facture vous sera adressée après la tenue de la formation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 30 jours. Si le règlement de votre inscription est effectué par un organisme payeur extérieur (OPCA), il vous appartient de vous assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde vous sera directement facturé.

Attestation de présence : à l'issue de la formation, vous recevrez une attestation de présence.

Modification du programme : Nous nous réservons le droit de modifier le programme de la formation si les circonstances nous y obligent.

**Pour ceux qui le souhaitent, cet évènement sera également digitalisé !**

N° de déclaration d'enregistrement : LEXposia est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 443 16 75 auprès de la Région d'Ile-de-France.

### CONDITIONS D'ANNULATION / REPORT PAR LE CLIENT

- Les demandes de report d'inscription d'une session de formation à une autre sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation initialement réservée.
- Les demandes d'annulation du Client doivent parvenir par écrit à l'adresse : LEXposia SAS - 37/39 Rue de Neuilly - 92110 Clichy au plus tard 15 jours avant la date de l'évènement concerné, le cachet de la poste faisant foi pour la date d'annulation. En ce cas, le montant de l'inscription sera remboursé, déduction faite de la somme forfaitaire de 200 € HT pour frais de dossier.
- Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, l'intégralité du montant de l'inscription restera acquise à l'Organisme de formation à titre d'indemnité forfaitaire et définitive.
- Lorsque la demande d'annulation est justifiée par un cas de force majeure, à savoir limitativement la maladie, l'accident, le décès ou la grève des transports rendant impossible le déplacement, et sur présentation d'éléments justificatifs par le client, le montant de l'inscription est remboursé, déduction faite de la somme forfaitaire de 200 € HT pour frais de dossier.
- La non-participation à une formation est considérée comme une annulation hors délai et donne droit à aucun remboursement.
- Le droit de rétractation effectué conformément aux stipulations de l'article 6 n'est pas considéré comme une annulation.

### PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La formation peut être prise en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences) qui collecte et gère les contributions de votre entreprises et de votre structure libérale au titre du financement de la formation professionnelle.

Droit individuel à la formation : Compte personnel de formation (CPF) La facture envoyée tient lieu de convention de formation professionnelle simplifiée. Durée dans le cadre du CPF : 8 heures.

### PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

L'ensemble du programme de cet évènement est susceptible d'être pris en charge totalement ou partiellement par le FIFPL, et ce dans la limite de votre crédit disponible. Pour ce faire, vous devez adresser une demande de prise en charge 15 jours avant la tenue de la formation : soit par courrier à l'adresse suivante : FIF-PL, 104 rue de Miromesnil 75383 cedex 08, soit par tél : 01 55 80 50 00, soit par internet sur le site [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

Concernant les avocats : ce cycle de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de décisions à caractère normatif n° 2005-001 à 2005-004. Après avoir obtenu la délivrance des attestations de présence, les avocats pourront valider au titre de l'obligation de formation continue les heures de formation passées lors de cette journée d'étude.

**DURÉE DE LA FORMATION : 8 H 00**



LEXposia est membre de l'Union Française des Métiers de l'Évènement et est référencé en tant qu'organisme de formation au Datadock et certifié Qualiopi.

**N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus :  
01 44 83 66 70 – [etorresan@lexposia.com](mailto:etorresan@lexposia.com)**

